

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024/30/FI/CCAS

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE

Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaire » - Convention portant sur le déploiement de la mission accompagnement santé (M.A.S.) - Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud. (C.P.A.M.).

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2024, s'est réuni dans la salle de réunion du Cossec de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

Etaient présents : Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Jean LORENZONI, Anne TOMASI, Laetitia MANNONI, Samad EL MOUSSAOUI, Irène FERRARI, Nathalie CASTELLI, Natacha SANTUCCI, Marc-Antoine FILIPPI, Etienne CESARI.

Absents : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Nathalie MAISETTI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président du C.C.A.S. soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Le portail Espace Partenaire est un extranet conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à l'usage du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Portivechju, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

Il permet, aux utilisateurs habilités du C.C.A.S. de Portivechju de signaler à la C.P.A.M. de Corse du Sud, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins.

Adossée à la convention, une Convention portant sur le déploiement de la mission accompagnement santé (M.A.S.) permet notamment de coopérer et d'échanger afin de faciliter l'accès aux soins pour les personnes en rupture de soins.

Les Parties, constatant la communauté de leurs intérêts, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre de la Convention ci-annexée

Le Conseil d'Administration,

Oùï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'adopter la Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaire » de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud et la Convention portant sur le déploiement de la mission accompagnement santé (M.A.S.).

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président à signer la Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaire » de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud et la Convention portant sur le déploiement de la mission accompagnement santé (M.A.S.).

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	12
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Par délégation du Président,
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI